

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-AE100

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

## I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	89 500 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	89 500 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
<b>TOTAUX</b>	89 500 000	89 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

## II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	121 971 030
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	121 971 030	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
<b>TOTAUX</b>	121 971 030	121 971 030
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP entend proposer de rétablir les contributions volontaires versées par la France aux Nations Unies. En effet, cette contribution s'élevait à 289 millions d'euros en AE et 339,9 millions d'euros en CP en 2024, or elle est réduite à 200 millions d'euros en AE et à 218 millions d'euros en CP pour 2025.

Les Nations unies jouent un rôle essentiel de conception, de coordination et de mise en œuvre de projets en matière de développement et en réponse aux crises. Les contributions volontaires traduisent notre engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace. Or, dans un moment de crises internationales multipliées, le Gouvernement se permet de réduire de façon spectaculaire sa contribution. C'est un scandale ! Il s'agit plutôt, dans le PLF 2025, d'abandonner complètement le multilatéralisme qui nous définit et de le rendre complètement inefficace.

Tout cela en continuant à nous expliquer dans le PAP de la mission pour 2025 que « Les contributions volontaires aux organisations internationales constituent un levier indispensable à l'influence de la France ». Une fois n'est pas coutume, le Gouvernement s'entête à détruire l'APD et l'influence de la France.

Les règles de recevabilité (imposées par l'article 40 de la Constitution) nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage. Cet amendement propose donc d'abonder de 89 500 000 € les crédits en AE et de 121 971 030 les crédits en CP dédiés à l'action 05 « Coopération multilatérale » du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », en provenance de l'action 01 « Aide économique et financière au développement » du programme 110 « Aide économique et financière au développement ».